

## Procès-verbal

Séance du 7 Janvier 2020

L' an 2020, le 7 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

**PRÉSENTS** : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Thibaud Renaudeau, Mme Valérie Lièvre, MM Freddy Orgerit, Michel Papin, Anthony Poiraud, Marc-Henri Le Vaillant et Rodolphe Arneaud.

Absent(s) : MM : ANGIBAUD Mickaël, GUILBAUD Laurent, MARTIN Thierry

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 20/12/2019

**Date d'affichage** : 20/12/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : M. RENAUDEAU Thibaud

---

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2019 et n'émet aucune observation.

### ***Délibération n°2020\_01: MAINTIEN OU SUPPRESSION DU POSTE DE 3EME ADJOINT AU MAIRE***

Mme le Maire informe le conseil municipal que M. Gérard Commarieu a démissionné de ses fonctions de 2ème adjoint et de conseiller municipal. L'effectivité de cette démission en qualité d'adjoint est soumise à l'acceptation du Préfet, conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des

collectivités Territoriales. Monsieur le Préfet a accepté la démission de l'intéressé à compter du 09 décembre 2019.

Suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté de maintenir ou supprimer le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

En raison de l'approche des élections municipales, le conseil municipal décide à l'unanimité, de supprimer le poste de 3<sup>e</sup> adjoint.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### ***Délibération n°2020\_02: ANNULATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL***

Par délibération du 26 novembre 2019, le conseil municipal a validé une décision modificative n°3 pour les écritures de cession relative au déclassement et à la cession d'un délaissé de voirie rue de Lavaud.

Or, depuis la modification de l'instruction budgétaire et comptable M14, les modalités de constatation des cessions à titre onéreux sont simplifiées. Aussi à la demande du Trésor Public et de la Préfecture, il convient d'annuler cette décision modificative, les crédits s'ouvrant automatiquement.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler la décision modificative n°3 du budget principal 2019.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Renonciation à acquérir des parcelles : C 1050 ; ZK8-123-124 ; C 1052-1054 ; ZK 212 ; A 291-292-295
- Cérémonie des vœux le samedi 11 janvier 2020 à 18h
- Prochaine réunion du conseil municipal : le 11 février 2020 à 20h30

En mairie, le 09/01/2020  
Le Maire  
Lisiane MOREAU

